

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je m'en tiens aux abattoirs inspectés sous la juridiction du gouvernement fédéral; toutes les viandes qui y sont traitées ont été convenablement inspectées par des agents fédéraux. C'est, je le crains, la seule réponse que je puis donner au chef de l'opposition.

M. l'Orateur: Une dernière question supplémentaire par le chef de l'opposition.

M. Stanfield: Le ministre veut-il dire que l'article 4 de la loi sur les aliments et drogues, qui interdit la vente d'un aliment impropre à la consommation humaine et l'article 22, qui autorise les fonctionnaires du ministre à faire l'inspection de tout abattoir ou tout lieu où des aliments sont conservés, sont anticonstitutionnels?

M. Lalonde: Le chef de l'opposition me demande, de toute évidence, un avis juridique.

Des voix: Oh, oh!

LA QUESTION DES POURSUITES CONTRE LES CHAROGNARDS AU QUÉBEC

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Compte tenu des propos du ministre et du fait que les inspecteurs fédéraux ont découvert un second abattoir impliqué dans le scandale de la viande avariée au Québec, outre la Federal Packing Incorporated de Magog, Québec, le ministre peut-il nous dire pourquoi aucune accusation n'a été portée bien que les inspecteurs aient saisi 700 livres de viande de charogne?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pour une raison très simple, monsieur le président; c'est qu'il faut faire une enquête complète avant d'instituer des procédures au criminel ou en vertu de la loi sur les aliments.

[Traduction]

L'OPPORTUNITÉ D'UNE INSPECTION FÉDÉRALE OBLIGATOIRE DE TOUTES LES VIANDES

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'il n'existe manifestement aucune inspection provinciale obligatoire des viandes dans la province de Québec, qu'il s'y trouvait en 1973 trois cent quatre-vingts abattoirs qui ne faisaient l'objet d'aucune espèce d'inspection gouvernementale, la population étant exposée ainsi aux ravages des maladies et infections consécutives à la consommation de viandes contaminées ou avariées, le premier ministre songe-t-il à prendre maintenant les mesures nécessaires afin de rendre l'inspection des viandes obligatoire partout au Canada et de confier cette responsabilité à la Direction de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture? Pour y avoir travaillé, je tiens cette direction en haute estime et je sais qu'elle

Questions orales

s'acquittera très bien de cette tâche sans la moindre difficulté.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je prends note de la question et je vais étudier la chose.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE RETRAIT DES CIRCULAIRES RELATIVES À L'ADMINISTRATION LOCALE ET DE CONSULTATION DES CHEFS INDIENS

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à propos des circulaires relatives aux lignes directrices en matière de politique récemment mises en œuvre en Saskatchewan. Comme le principe de ces circulaires a été rejeté par tous les chefs autochtones élus et comme ces circulaires perpétuent effectivement la politique énoncée dans le Livre blanc de 1969 qui fut rejeté par le gouvernement, le ministre est-il disposé à retirer ces circulaires jusqu'à ce que les dirigeants indiens aient pu être consultés comme il convient et se prononcer en la matière?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier en réponse à un autre député, il y a eu consultation à ce propos. Nous estimons que ces lignes directrices répondent de bien des façons aux requêtes des autochtones qui ont dit vouloir connaître les règles régissant le financement des programmes de notre ministère. Il s'agit ici d'une demande spéciale que nous ont adressée de nombreuses bandes un peu partout au Canada et non des associations provinciales. Nous nous sommes efforcés de leur répondre. Nous leur avons indiqué qu'il fallait considérer comme provisoires les lignes directrices et que nous serions prêts à les étudier à la fin de cette année.

M. Firth: Monsieur l'Orateur, l'année dernière, le ministre a déclaré qu'il ne ferait affaire qu'avec les représentants élus des Indiens. Pourquoi crée-t-il maintenant un nouvel échelon bureaucratique des gouvernements régionaux et locaux, lequel entrera en concurrence avec les dirigeants élus des Indiens?

M. Buchanan: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je ne vois pas à quoi le député veut en venir. Ce sont les chefs de bandes qui s'occuperont de la question, car c'est eux qui en ont la responsabilité.

LE REFUS DE COLLABORATION DES CHEFS INDIENS DE LA SASKATCHEWAN AVEC LE DIRECTEUR RÉGIONAL JIM WRIGHT—DEMANDE DE MUTATION

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Comme les 69 chefs des Indiens en Saskatchewan ont fait savoir qu'ils ne veulent pas travailler avec le directeur régional suppléant du ministère, Jim Wright, le ministre pourrait-il songer à le faire remplacer par quelqu'un qui soit plus acceptable à ces chefs indiens?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, M. Wright, comme l'a dit le député, agit comme suppléant. Nous avons dit clairement que lorsque nous nommerons un directeur permanent, ce que nous nous prévoyons faire cet été, les Indiens siégeront au conseil comme le veut la coutume.